



# ASSOCIATION DE DANSE DE SOCIÉTÉ REDESSANNAISE

## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2011 / 2012

Merci de bien vouloir rédiger ce document en lettres majuscules

1er ADHERENT (réception des courriers)			2e ADHERENT (n'inscrire que les éléments qui diffèrent)		
NOM			NOM		
PRENOM			PRENOM		
ADRESSE			ADRESSE		
CODE POSTAL			CODE POSTAL		
VILLE			VILLE		
TELEPHONE			TELEPHONE		
PORTABLE			PORTABLE		
EMAIL			EMAIL		
DEBUTANT (*)	OUI	NON	DEBUTANT (*)	OUI	NON

(\*) Barrer la mauvaise réponse

INSCRIPTION en	1 <sup>er</sup> niveau <input type="checkbox"/>	2 <sup>e</sup> niveau <input type="checkbox"/>	3 <sup>e</sup> niveau <input type="checkbox"/>
REGLEMENT	Espèces <input type="checkbox"/> (cotisation annuelle) Chèques <input type="checkbox"/>	<u>1 personne</u> 158 € <input type="checkbox"/> <u>ou</u> 58 € <input type="checkbox"/> 50 € <input type="checkbox"/> 50 € <input type="checkbox"/>	<u>1 couple</u> 316 € <input type="checkbox"/> <u>ou</u> 116 € <input type="checkbox"/> 100 € <input type="checkbox"/> 100 € <input type="checkbox"/>

(\*) dont 8 euros d'adhésion annuelle par personne

*Comment avez-vous connu l'Association ?*

Radio	<input type="checkbox"/>	Relations	<input type="checkbox"/>
Presse	<input type="checkbox"/>	Internet	<input type="checkbox"/>
Affiche	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Date d'inscription .....

**Signature de l'adhérent 1**

*Je reconnais avoir pris connaissance  
du règlement intérieur*

ASSOCIATION DE DANSE DE SOCIÉTÉ REDESSANNAISE

217, route de Nîmes - 30129 Redessan

Tél : 06 13 54 01 55

Email : [contact@adsr-redessan.net](mailto:contact@adsr-redessan.net)

Site : <http://adsr-redessan.net>

Siret 409 779 469 00033 – N° préfectoral 10542 – agrément jeunesse et sport 30/JEP/232/1996



# ASSOCIATION DE DANSE DE SOCIÉTÉ REDESSANNAISE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **1 – TARIFS DES COURS**

Les tarifs d'adhésion à l'association et aux cours sont fixés par le bureau d'une année sur l'autre. Chaque adhérent en est informé lors du courrier annonçant la reprise des cours.

La cotisation est **annuelle**. Elle est payée à l'inscription, soit en totalité, soit par 3 chèques qui seront encaissés à chaque début de trimestre. Sauf cas de force majeure justifié, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **2 – HORAIRES DES COURS**

Ceux-ci sont précisés par niveau, pour chaque saison sur la note d'information sur le fonctionnement de l'association pour la saison en cours.

Le respect strict des horaires et la fréquentation assidue sont demandés aux adhérents afin d'assurer le bon déroulement des cours.

Chaque adhérent admet que seuls les enseignants sont à même de juger de leur capacité à rester sur un niveau et à s'inscrire d'une saison à l'autre au niveau supérieur, et devra donc en tenir compte pour sa propre progression.

Chaque adhérent peut de son propre avis redescendre d'un niveau en cours de saison s'il estime cela nécessaire à sa propre progression dans l'acquisition des techniques de danse.

Le bureau reste seul juge pour reporter, modifier ou annuler les cours.

### **3 – PROGRAMME DES COURS**

- *Danses de salon : Rock – Tango - Valse – Paso Doble – Madison – Cha Cha - Samba*
- *Initiation à la Salsa*

### **4 – ADHÉRENTS MINEURS**

Une autorisation parentale signée et datée est demandée à l'inscription.

### **5 – RÔLE DU BUREAU**

Au-delà de la gestion stricte de l'association, le bureau est à l'écoute de ses adhérents.

Nous vous invitons à nous soumettre vos idées, vos avis, vos appréciations, vos insatisfactions, vos désaccords ou vos difficultés.

### **6 – ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION**

Il est interdit d'organiser quoi que ce soit au nom de l'association sans accord préalable écrit du bureau.

*Document réalisé le 1er octobre 2011*

**Muriel CLEMENT**

Présidente

---

ASSOCIATION DE DANSE DE SOCIÉTÉ REDESSANNAISE

217 route de Nîmes - 30129 Redessan

Tél : 06 13 54 01 55

Email : [contact@adsr-redessan.net](mailto:contact@adsr-redessan.net)

Site : <http://adsr-redessan.net>

Siret 409 779 469 00033 – N° préfectoral 10542 – Agrément jeunesse et sport 30/JEP/232/1996